

Fiche de données de sécurité

Grinding Liquid EP770 / - concentrate

Numéro de version 3.1

Date d'impression : 20-11-2022

Révisée : 09-05-2025

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit : Grinding Liquid EP770 / - concentrate

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Emploi de la substance / de la préparation.

Utilisation de produit: liquide soluble dans l'eau.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Producteur : Inelco Grinders A/S
Klokkestøbervej 4
9490 Pandrup
Danemark
Tél: +45 96 50 62 33

Courriel : info@inelco-grinders.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence.

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 - 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange selon règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Non classé comme substance ou mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage n° 1272/2008 (CLP).

Produit non classé.

Informations complémentaires n° 648/2004.

Contient agents conservateurs.

2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances:

Le produit est un mélange.

Fiche de données de sécurité

Grinding Liquid EP770 / - concentrate

Numéro de version 3.1

Date d'impression : 20-11-2022

Révisée : 09-05-2025

3.2 Mélanges:

Ne contient pas de substances soumises à une déclaration obligatoire en vertu de la réglementation en vigueur.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours.

Généralités : D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent. Normalement le produit n'est pas irritant par inhalation.

Après contact avec la peau : Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Laver rapidement avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Aucun effet important ou danger critique connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés.

Inflammable. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité.

Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé. En cas d'incendie et, ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubrique 8. Éviter le contact avec les yeux.

Fiche de données de sécurité

Grinding Liquid EP770 / - concentrate

Numéro de version 3.1

Date d'impression : 20-11-2022

Révisée : 09-05-2025

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Pas d'exigences particulières.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides. Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage. Voir Section 13.

6.4 Référence à d'autres sections.

Voir Section 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Eviter toute exposition inutile. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubrique 8. Éviter le contact avec les yeux.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

Toujours garder dans des containers dans les mêmes matériaux que l'original.

Protéger du gel.

Température de stockage max.: 35°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Voir Section 1.2.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL / PNEC:

-

8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures techniques de prevention.

La ventilation normale de la pièce doit être adéquate.

Mesures générales de protection et d'hygiène.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec les yeux. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Equipement de protection personnel.

N'utilisez que les équipement de protection marqués CE.

Fiche de données de sécurité

Grinding Liquid EP770 / - concentrate

Numéro de version 3.1

Date d'impression : 20-11-2022

Révisée : 09-05-2025

Protection respiratoire :	Normalement pas nécessaire.
Protection des mains :	Recommandé: Caoutchouc de nitrile >480 min. EN 374.
Protection des yeux :	Normalement pas nécessaire. S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées. EN 166.
Protection de la peau :	Utiliser des vêtements de travail appropriés.
Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement :	Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique :	Liquide
Couleur :	Verte
Odeur :	Faible
Point de fusion/point de congélation :	<0°C
Point d'ébullition :	Pas de données/ Non pertinent
Inflammabilité :	Pas de données/ Non pertinent
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Pas de données/ Non pertinent
Point d'éclair :	Pas de données/ Non pertinent
Température d'auto-inflammation :	Pas de données/ Non pertinent
Température de décomposition :	Pas de données/ Non pertinent
pH :	Pas de données/ Non pertinent
Viscosité cinématique :	Pas de données/ Non pertinent
Solubilité :	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Pas de données/ Non pertinent
Pression de vapeur :	Pas de données/ Non pertinent
Densité et/ou densité relative :	~1,0 g/ml
Densité de vapeur relative :	Pas de données/ Non pertinent
Caractéristiques des particules :	Pas de données/ Non pertinent

9.2 Autres informations.

Pas de données.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :	Aucune dans des conditions normales.
10.2 Stabilité chimique :	Stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses :	Aucun connu.
10.4 Conditions à éviter :	Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.
10.5 Matières incompatibles	Des acides forts, des bases fortes, des oxydants forts et des réducteurs forts.

Fiche de données de sécurité

Grinding Liquid EP770 / - concentrate

Numéro de version 3.1

Date d'impression : 20-11-2022

Révisée : 09-05-2025

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Toxicité aiguë : Non classées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classées.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classées.

**Respiratoires
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Non classées.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classées.

Cancérogénicité: Non classées.

Toxicité pour la reproduction (fertilité) : Non classées.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Non classées.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée : Non classées.

Danger par aspiration : Non classées.

11.2 Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien :

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Autres informations : Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité : Le produit n'est pas classifié comme nuisible pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité.

Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité

Grinding Liquid EP770 / - concentrate

Numéro de version 3.1

Date d'impression : 20-11-2022

Révisée : 09-05-2025

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol :

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB.

Ce mélange ne contient pas de substance $\geq 0,1$ % répondant aux critères PBT ou vPvB définis à l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

12.7 Autres effets néfastes :

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

On considère ce produit un produit non dangereux. Les déchets utilisés peuvent être disposés selon des règlements d'état ou rendues à Inelco Grinders A/S.

Emballages contaminés :

L'emballage qui contient des restes de produit doit être disposé de la même façon comme le produit.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse.

	ADR/RID	IMDG/IMO
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non pertinent.	Non pertinent.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non pertinent.	Non pertinent.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non pertinent.	Non pertinent.
14.4 Groupe d'emballage	Non	No
14.5 Dangers pour l'environnement	Non pertinent.	Non pertinent.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Non pertinent.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Non pertinent.

Fiche de données de sécurité

Grinding Liquid EP770 / - concentrate

Numéro de version 3.1

Date d'impression : 20-11-2022

Révisée : 09-05-2025

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

DIRECTIVE 92/85/CEE DU CONSEIL Concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail. Directive 94/33/CE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail. L'arrêté du 30 juin 2004 modifié par l'arrêté du 9 février 2006, par l'arrêté du 26 octobre 2007 et par celui du 9 mai 2012. Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP). CE n° 2020/878.

Autre

-

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Texte intégral des phrases H mentionnées sous les rubrique 3:

-

Autres informations:

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques encourus lorsqu'un produit est destiné à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Description des abréviations utilisées :

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

Aquatic Chronic Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique.

CAS Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service).

Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique).

CLP Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges.

DGR Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/ DGR).

DNEL Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet).

EC50 Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée.

IATA Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses).

LC50 Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

LD50 Lethal Dose 50 % (dose létale 50 %): la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50 % au cours d'une période donnée.

No CE L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne.

Fiche de données de sécurité

Grinding Liquid EP770 / - concentrate

Numéro de version 3.1

Date d'impression : 20-11-2022

Révisée : 09-05-2025

Date de la dernière modification légère – rubrique 15, 16:
09-05-2025.

Homologué par:
www.am-gruppen.dk
